

# COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES

DU MAIRE

N° ARR542023

Le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Vu les travaux de raccordement d'un poste producteur d'électricité chemin de la Rochette effectués par la SAS POTAIN de Charlieu

## ARRETE

### Article 1 :

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits, sauf riverains, du 13 Novembre au 08 Décembre 2023 de 8 h à 18 h du 2296, chemin de la Rochette jusqu'à l'intersection avec le chemin de la Croix des Lièvres, et de l'intersection du chemin de la Croix des Lièvres jusqu'au 549 chemin des Girauds

### Article 2 :

Une signalisation sera mise en place par l'entreprise SAS POTAIN de Charlieu.

### Article 3 :

Monsieur le Maire sera chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise a :

- \* SAS POTAIN de Charlieu
- \* Gendarmerie de VILLEREST (Loire)

Fait à Villemontais, le 09 Novembre 2023

Le Maire,

Marie Françoise GAUME

